

ces qualités particulières dans lesquelles une race peut surpasser l'autre.

En tenant cette conduite—en continuant de suivre la marche adoptée depuis l'union des provinces—en évitant de discuter les questions publiques dans un esprit de nationalité et de secte—en jugeant les questions d'après leurs vrais mérites—à force d'efforts individuels et d'efforts collectifs—nous pourrons, et j'aime à espérer que nous voudrons consacrer toute notre énergie au progrès intellectuel de la province, à sa prospérité matérielle et qu'après avoir vu nos efforts bénis par la divine Providence, nous élèverons de ce côté-ci de l'Atlantique une grande nationalité digne de nos glorieux ancêtres. Nous pourrons ainsi laisser, comme un legs, à ceux qui viendront après nous, des institutions fixes et permanentes comme celles de la vicille Angleterre elle-même ; des institutions où les droits des autres sont respectés et où la liberté de conscience est assurée, où la vie et la prospérité sont pleinement garanties, où des lois sages et bienfaisantes sont passées et impartiallement administrées ; où l'unité et la paix dominent, où enfin un lieu de repos et une patrie sont prêts à recevoir des millions d'immigrants qui voudraient partager avec nous notre véritable indépendance et notre prospérité.

L'honorable ministre, en reprenant son siège, est vivement acclamé des deux côtés de la chambre.

L'orateur quitte le fauteuil.